

Fiche de spécifications		
<i>Processus : P7 – Redressement</i>	<i>Programme : R2A</i>	<i>Niveau : Logement</i>
Présence d'un ascenseur : ASCEN		
	<i>Date : 22/06/2017</i>	<i>Numéro de version : 5</i>

Rappels généraux

- Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.
- Dans le cas d'un hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!!LOG_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!!LOG_RANG!!IND_RANG pour une variable de niveau individu).
- Lorsqu'on redresse une variable de niveau logement par le mode, on l'impute par la modalité la plus fréquemment déclarée parmi les donneurs potentiels. La recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, à la **même adresse et cohérents**. Si la modalité la plus fréquente n'est pas unique, choisir la plus grande.

Champ des logements

La présence d'un ascenseur pour accéder à un logement n'a de sens que si le logement est ordinaire (LNATUR_R=L1).

La valeur des logements non ordinaires est « » ; la valeur de l'indicateur de redressement est « / ».

Définition

Les modalités de présence déclarée (ASCEN_X) et redressée (ASCEN_R) d'un ascenseur sont identiques :

Présence d'un ascenseur (ASCEN)	
Modalité	Signification
1	Logement desservi par un ascenseur
2	Logement non desservi par un ascenseur

Règles de gestion et hypothèses de redressement

La présence d'ascenseur doit être cohérente avec le type de construction : pas d'ascenseur si le logement est un bâtiment d'habitation d'un seul logement ou une construction provisoire. Sans réciproque.

Le redressement s'appuie sur les hypothèses selon lesquelles :

- un ascenseur est présent pour accéder à un logement si un ascenseur est présent pour accéder à la plupart des logements de la même adresse.
- la présence d'un ascenseur pour accéder à un logement dépend, en plus de son type de construction, de son année de construction.
- sans déclaration, le logement ne dispose probablement pas d'un ascenseur permettant d'y accéder.

Création de l'année d'achèvement du logement en 4 tranches (ACHLQ), variable intermédiaire

L'année d'achèvement du logement en 4 tranches (ACHLQ) est spécifiée dans la fiche de présence redressée d'ascenseur (ASCEN_R) et est utilisée pour le redressement de la présence d'installations sanitaires (SANI_R) et celui de la présence d'ascenseur (ASCEN_R).

Année d'achèvement du logement en 4 tranches (ACHLQ)	
Modalité	Signification
1	Avant 1919 (ACHL_R=1)
2	De 1919 à 1945 (ACHL_R=2)
3	De 1946 à 1970 (ACHL_R=3)
4	Après 1971 ou en cours de construction et habité (ACHL_R=4, 5, 6 ou 7)

Action d'imputation

Indicateur de redressement de la présence d'un ascenseur (I_ASCEN_R)	
Modalité	Signification
1	Valeur non déclarée ou différente des modalités connues
2	Présence déclarée d'un ascenseur (ASCEN_X=1) alors que le logement est un bâtiment d'habitation d'un seul logement ou une construction provisoire (TYPC_R=1, 2 ou 5).
C	Valeur cohérente

➤ 1^{re} région d'incohérence (I_ASCEN_R=1)

Si le logement est un bâtiment d'habitation d'un seul logement ou une construction provisoire (TYPC_R=1, 2 ou 5), alors il ne dispose pas d'ascenseur (ASCEN_R=2).

Sinon (bâtiment d'habitation de deux logements ou plus) ASCEN_R=**mode** de ASCEN_X parmi les donneurs potentiels (à l'adresse)

En cas d'absence de donneur, ASCEN_R=hot-deck parmi les donneurs potentiels de même type de construction (TYPC_R) et de même année d'achèvement du logement en 4 tranches (ACHLQ)

En cas d'absence de donneur, on impute par l'absence d'ascenseur (ASCEN_R=2).

➤ 2^e région d'incohérence (I_ASCEN_R=2)

Le logement ne dispose pas d'ascenseur (ASCEN_R=2).

Rappel de modalités

Type de construction (TYPC)	
Modalité	Signification
1	Bâtiment d'un seul logement isolé
2	Bâtiment d'un seul logement jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
3	Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
4	Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux...)
5	Construction provisoire